

ANNEE DE MISE A NIVEAU TARIFS 2016 / 2017

	Frais de dossier	Frais de scolarité payables en		
		1 versement	4 versements (*)	6 versements (*)
Vers Ergothérapie (hors PACES)	120 Euros	3 990 Euros	1 027 Euros	698 Euros
Vers autres concours (voir documentation)	120 Euros	3 950 Euros	1 017 Euros	691 Euros
Orthoptiste	120 Euros	3 100 Euros	798 Euros	542 Euros

(*) Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % sur le tarif en 1 versement et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %.

Les frais de dossier ne sont pas à régler si vous avez effectué une pré-inscription.

Quel que soit le mode de règlement choisi, veuillez nous faire parvenir la totalité des chèques (libellé à l'ordre d'MMPP), avec le dossier d'inscription. Ceux-ci seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

En 1 versement : à réception du dossier (frais de dossier + frais de scolarité)

En 4 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 décembre 2016 et le 5 février 2017.

En 6 versements : à réception du dossier (1^{er} versement + **frais de dossier**), puis les 5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2016, les 5 janvier et 5 février 2017.

IMPORTANT

Si, à la suite de cette année de mise à niveau, vous souhaitez vous inscrire à une de nos prépa-concours, vous **bénéficierez** des conditions suivantes :

- Stage de Pré-Rentrée et frais de dossier OFFERTS
- REMISE DE 10 % sur les frais de scolarité.

Attention : l'inscription sera acceptée uniquement si l'année de mise à niveau a été préalablement validée.